

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 4 décembre 2012

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Monsieur le maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Nicholas Ouellet, Jean Santerre, Robert Bérubé et Daniel Jean.

Absent : Monsieur Gervais Lévesque

332.12.12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2012 soit accepté tel que présenté.

333.12.12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2012

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

334.12.12

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 4 décembre 2012			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS	
Élus	Allocations novembre 2012	2 275.43 \$	
Frédéric Lee	Salaires sem. du 28-10-2012 au 24-11-2012	2 757.30 \$	
Employés municipaux	Salaires sem. du 28-10-2012 au 24-11-2012	15 884.86 \$	
REER employeur	Salaires sem. du 28-10-2012 au 24-11-2012	562.15 \$	
REER employés	Salaires sem. du 28-10-2012 au 24-11-2012	562.15 \$	
	Total:	22 041.89 \$	
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
Petite Caisse	Frais de poste	5181	329.89 \$
Marie Duval	Remb. Taxes	5115	15.00 \$
Com. Dévelop. St-Denis	Don	5180	60.00 \$
École musique 3 maisons	Don	5179	40.00 \$
Ruralys	Don	5178	70.00 \$
Bén. Centre D'Anjou	Don	5177	50.00 \$
Fin. Banque Nationale	Intérêts Industriel	5176	5 829.55 \$
Donald Boulet	Formes parc intergénéré.	5173	150.00 \$
BPR	Tests Pruchière	5174	3 685.58 \$
Trans. Vrac St-Denis	Pruchière	5168	32 916.57 \$
Régie inter-mun. incendie.	Quote Part	5166	6 917.36 \$
Claudette Alexandre	Remb. Taxes	5114	372.89 \$
Accès D			

Hydro-Québec	Parc	32510-58569	245.04 \$
Hydro-Québec	P1-P2	32510-31430	334.26 \$
Hydro-Québec	Lumi'ere de rue	31109-89913	1 428.61 \$
Hydro-Québec	Chalet	32510-92699	164.73 \$
Hydro-Québec	Baseball	32509-49853	32.14 \$
Hydro-Québec	Garage	31109-94314	200.93 \$
Hydro-Québec	Réservoir D'Anjou	31109-41239	797.16 \$
Hydro-Québec	PP5	32509-39853	96.39 \$
Hydro-Québec	PP4	32509-49363	96.39 \$
Hydro-Québec	PP2	32509-43547	244.46 \$
Hydro-Québec	Bibliothèque	32510-63344	314.72 \$
Hydro-Québec	P3-P4	32510-14317	1 092.08 \$
Hydro-Québec	Étangs	32510-79508	2 651.87 \$
Hydro-Québec	PP3	32510-18292	96.39 \$
Hydro-Québec	PP1	32510-47243	328.24 \$
Bell	Chalet	32509-81206	132.77 \$
Bell	Télémetrie	32509-21030	83.61 \$
Bell	Télémetrie	32509-62431	83.61 \$
Bell	Internet	31109-39934	30.99 \$
Bell	Télémetrie	32509-59873	83.61 \$
Bell	Bureau	32509-16651	280.26 \$
CSST	Frais mensuels	31908-94942	764.26 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	31908-55264	3 259.16 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	31908-94942	7 152.09 \$
Cartes de crédit			
Bureau en gros	Machine à plastifier	Élus	518.89 \$
Dép. Econo prix	Essence gala Fleurons	Élus	56.01 \$
Equip. Yves Landry	Pieces station	Élus	848.07 \$
Postes Canada	Publipostage	Direction	129.24 \$
Total chèques, Accès D et cartes de crédit :			71 982.82 \$
TOTAL SALAIRES			22 041.89 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ			71 982.82 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			74 791.80 \$
GRAND TOTAL :			168 816.51 \$

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 4 décembre 2012 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,
Directeur général

335.12.12

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Carmelle Fortin soit nommée maire suppléante pour les mois de décembre 2012, janvier et février 2013 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

336.12.12

ACCEPTATION DE SOUMISSION – TRANSPORT ET COLLECTE DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2013 À 2016

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues au bureau municipal à la date et avant l'heure demandée;

2013 à 2016	Campor Environnement inc.	Camionnage Alain Benoît	Sani Lang
2013	171,03 \$	171,31 \$	202,36 \$
2014	175,34 \$	176,49 \$	204,66 \$
2015	179,62 \$	181,84 \$	206,96 \$
2016	186,15 \$	186,84 \$	210,40 \$
Total	712,14 \$	716,48 \$	824,38 \$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Camionnage Alain Benoit pour la vidange des boues de fosses septiques et d'autoriser le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee, à signer le contrat couvrant

la période de 2013 à 2016.

337.12.12

ACCEPTATION DE SOUMISSION – SERVICES D’INGÉNIEURS – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE GARNEAU

ATTENDU QUE lors de la tenue d’une séance régulière du conseil municipal le 3 juillet 2012, le règlement numéro 269 portant sur le prolongement des services d’aqueduc et d’égout rue Garneau, a été adopté;

ATTENDU QUE le MAMROT a approuvé le règlement numéro 269 le 17 septembre 2012;

ATTENDU QUE les appels d’offres sous invitation ont été envoyés aux firmes Genivar de Rivière-du-Loup, Roche de Montmagny et BPR de Rimouski;

ATTENDU QU’UN comité composé de trois membres a effectué l’analyse des soumissions en fonction de critères établis dans l’appel d’offres et que les soumissionnaires éventuels étaient au courant desdits critères;

ATTENDU QUE les résultats de l’analyse se résument comme suit, et que la firme ayant le plus haut pointage est recommandée par le comité de sélection :

FIRMES	ÉVALUATION	PRIX	POINTAGE
Genivar inc.	83.67	44 840,25 \$	29.81
Roche Ltée	Non conforme		
BPR – Infrastructure inc.	84.67	30 429,58 \$	44.26

M. Nicholas Ouellet et M. Robert Bérubé étant en désaccord, demandent le vote.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à la majorité des membres présents d’accepter la soumission de la firme BPR – Infrastructure inc. au prix de trente mille quatre cent vingt-neuf dollars et cinquante-huit cents (30 429,58 \$) avant taxes pour l’élaboration des plans pour le projet de développement de la rue Garneau.

338.12.12

AUTORISATION DE PAIEMENT – TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – DÉCOMPTE PROGRESSIF #2, 3 ET 4 – PROJET DE PROLONGEMENT DES SERVICES D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE des dépassements de coût sont prévus dans le projet de prolongement des services d’aqueduc et d’égout sur la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE les décomptes progressifs numéro 2, 3 et 4 ont été reçus;

Le vote est demandé par Nicholas Ouellet et Robert Bérubé étant en désaccord avec le paiement de ces décomptes progressifs.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à la majorité des membres présents d’autoriser le paiement des décomptes progressifs numéro 2 au montant de quarante-huit mille six cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-quatorze cents (48 642,94 \$) taxes incluses et le numéro 3 au montant de soixante et onze mille cent quarante-quatre dollars et cinq cents (71 144,05 \$) taxes incluses. Le numéro 4 au montant de quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-quatorze dollars et vingt-huit cents (84 094,28 \$) taxes incluses sera payé ultérieurement.

339.12.12

OUVERTURE D’UNE MARGE DE CRÉDIT RÈGLEMENT NUMÉRO 264 – PROLONGEMENT DES SERVICES D’AQUEDUC ET ÉGOUT RUE MEUNIER

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l’unanimité des membres présents que le conseil autorise le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee à procéder à l’ouverture d’une marge de crédit temporaire au montant de cent soixante mille dollars (160 000,00 \$) relativement au règlement numéro 264 – Prolongement des services d’aqueduc et égout rue Meunier

340.12.12

OUVERTURE D’UNE MARGE DE CRÉDIT RÈGLEMENT NUMÉRO 265 –

PROLONGEMENT DES RUES OUELLET ET PAQUET

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit temporaire au montant de cinquante-cinq mille dollars (55 000,00 \$) relativement au règlement numéro 265 – Prolongement des rues Ouellet et Paquet.

341.12.12

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Sylvain Dubé soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska Ouest pour l'année 2013.

342.12.12

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Robert Bérubé soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Régie intermunicipale des Matières résiduelles du Kamouraska-Ouest pour l'année 2013.

343.12.12

PROJET D'IMPLANTATION DE LA VISIOCONFÉRENCE DANS LES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE la démarche du projet d'implantation de la visioconférence dans les municipalités du Bas-Saint-Laurent est toujours en cours et qu'elle est maintenant dans les mains du Ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont aucun frais à payer pour l'acquisition, l'installation et le calibrage;

ATTENDU QUE les municipalités devront par la suite défrayer les frais d'entretien, d'utilisation et de mise à jour de logiciels;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est intéressée à s'intégrer au projet ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent dans ses démarches afin de rendre possible ce projet avant-gardiste.

344.12.12

CORRECTION A LA RÉOLUTION NUMÉRO 300.11.12 – ADOPTION DU BUDGET 2013 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST

ATTENDU QUE lors de la transmission des données du tonnage 2011 par les municipalités, une erreur de calcul s'est glissée;

ATTENDU QUE ces données servent au calcul des quotes-parts pour l'année 2013;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter la répartition des quotes-parts de la façon suivante :

Municipalité	Population 2012	RFU 2012	Tonnage 2011	Répartition 33 1/3 % RFU 33 1/3 % population 33 1/3 % Tonnage	Contribution 2013
Ste-Anne	1 766	115 436 200 \$	704,93	28,5096%	88 226 \$
St-Onésime	558	37 146 926 \$	253,99	9,4520%	29 250 \$

St-Gabriel	760	32 940 486 \$	297,62	10,7914%	33 395 \$
St-Pacôme	1 643	94 999 901 \$	819,39	27,5091%	85 130 \$
Riv.-Ouelle	1 117	116 128 715 \$	613,9	23,7379%	73 460 \$
Totaux	5 844	3 96 652 228 \$	2 689,83	100,0000%	309 461 \$

345.12.12

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 – OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE SAINT-PACÔME

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter le rapport budgétaire 2013 de l’Office municipal d’habitation tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	53 100 \$
DÉPENSES	
Administration	11 933 \$
Conciergerie et entretien	11 601 \$
Énergie, taxes, assurances et sinistres	25 508 \$
Remplacement, améliorations et modernisations	5 000 \$
Financement	44 068 \$
Services à la clientèle	3 554 \$
TOTAL DES DÉPENSES	101 664 \$
DÉFICIT	(48 564 \$)
Partage du déficit	
SHQ : 90%	43 708 \$
Municipalité : 10%	4 856 \$

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTION DE NOVEMBRE 2013

Ce point est reporté à une réunion ultérieure et sera discuté en réunion de travail.

346.12.12

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2013

ATTENDU QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

ATTENDU QUE la présente résolution n’entre pas à l’encontre du règlement numéro 114 de la Municipalité de Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront les mardis et débiteront à 20 heures :

Le mardi 8 janvier	le mardi 2 juillet
Le mardi 5 février	le mardi 6 août
Le mardi 5 mars	le mardi 3 septembre
Le mardi 2 avril	le mardi 1 ^{er} octobre
Le mardi 7 mai	le mardi 12 novembre
Le mardi 4 juin	le mardi 3 décembre

347.12.12

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MME MARIJO COUTURIER DUBÉ, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE Mme Marijo Couturier Dubé occupe le poste d’agente de développement à la Municipalité de Saint-Pacôme depuis le 10 septembre 2012;

ATTENDU QUE Mme Marijo Couturier Dubé, agente de développement a su répondre aux attentes des membres du conseil municipal dans son travail;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l’unanimité des membres présents d’accorder la permanence à Mme Marijo Couturier

Dubé au poste d'agente de développement pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME CAROLE MORIN

Ce point est reporté à une réunion ultérieure et sera discuté en réunion de travail.

348.12.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME LOUISE CHAMBERLAND

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Louise Chamberland a reçu par legs la propriété sise au 290, boulevard Bégin le 30 novembre 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Louise Chamberland au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 290, boulevard Bégin.

349.12.12

REMPACEMENT D'UNE POMPE DE SURPRESSION POUR P1 ET P2

ATTENDU QU'une pompe de surpression pour P1 et P2 démontre très clairement qu'elle est sur le point de cesser de fonctionner;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à Gaétan Bolduc & Ass. Inc. et Allen Entrepreneur Général inc.;

ATTENDU QUE deux (2) solutions s'offrent à nous dans ce dossier, soit remplacer une partie de la pompe avec Gaétan Bolduc & Ass. Inc. au coût de trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars (3 195,00 \$), soit remplacer complètement la pompe avec Allen Entrepreneur Général inc. au montant de cinq mille deux cent trente-cinq dollars (5 235,00 \$) ou avec CP Tech au montant de cinq mille quatre cent trois dollars et quatre-vingt-trois cents (5 403.83 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Allen Entrepreneur Général inc. au montant de cinq mille deux cent trente-cinq (5 235,00 \$) pour le remplacement de la pompe de surpression pour P1 et P2.

CORRESPONDANCE

350.12.12

MODIFICATIONS SUR L'ASSURANCE-EMPLOI – DEMANDE AU GOUVERNEMENT CANADIEN D'ABROGER LES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

ATTENDU QUE les projets pilotes prévus à l'article 109 de la Loi sur l'assurance-emploi ont été abolis de façon unilatérale;

ATTENDU QUE ces projets pilotes ont été mis en place dans un contexte où les acteurs socio-économiques de tous horizons oeuvraient sur la composition de notre économie dans le but de diminuer les effets du chômage saisonnier;

ATTENDU QUE malgré toutes ces interventions, le taux d'emploi saisonnier est demeuré inchangé au Bas-Saint-Laurent depuis le début des années 2000 (10%);

ATTENDU QU'en plus de la fin de ces projets pilotes les modifications à la Loi sur l'assurance-emploi toucheront de plein fouet les travailleurs saisonniers;

ATTENDU QUE la classification des chômeurs en trois catégories crée la catégorie des prestataires dits « fréquents » faisant en sorte que tous ceux qui ont touché plus de 60 semaines de prestation au cours des cinq dernières années en feront partie;

ATTENDU QUE ceux-ci devront dès leur septième semaine de prestation accepter tout travail dans un rayon d'une heure de leur résidence, et ce, à un salaire pouvant être réduit de 70% de leur salaire précédent, sans tenir compte de leur formation et de leurs compétences;

ATTENDU QUE cette mesure entrainera un exode des travailleurs des municipalités de notre région;

ATTENDU QUE les travailleurs saisonniers forcés d'accepter un emploi ne seront plus disponibles pour reprendre un emploi saisonnier, ce qui aura pour impact de créer une pénurie de main-d'œuvre pour des industries saisonnières vitales telles que les pêcheries, l'acériculture, l'agriculture, la foresterie, la sylviculture, la construction et le tourisme;

ATTENDU QUE l'abolition des conseils arbitraux, des juges arbitres et des mécanismes d'appel limitera les contestations possibles et l'accessibilité à la justice;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme fasse parvenir sans délai la présente à Mme Diane Finley, Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences ainsi qu'une copie conforme à la Coalition de l'Assurance Chômage du Bas-Saint-Laurent et de faire appel au gouvernement fédéral afin :

QU'il remette sur pied les projets pilotes de bonification de la loi sur l'assurance-emploi;

QU'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui menace notre économie, nos entreprises, nos travailleurs et nos municipalités;

QUE cesse immédiatement toute forme d'acharnement fait aux chômeurs saisonniers concernant la demande de recherche abusive d'emploi.

351.12.12

ESCADRON 761 DES CADETS DE L'AIR – DEMANDE DE DON

ATTENDU QU'il y a déjà 45 ans que l'escadron 761 des cadets de l'air accueille un groupe de jeunes de 12 à 18 ans;

ATTENDU QUE ces jeunes cadets et cadettes pratiquent les activités suivantes : musique, sports d'équipe, tir à la carabine à air comprimé, survie pour équipage de vol, orientation en forêt, exercice militaire, vol à voile, vol motorisé, vol en hélicoptère, art oratoire, camps d'été et emplois d'été, sorties éducatives et sorties sportives;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de trente-cinq dollars (35,00 \$) à l'Escadron 761 des cadets de l'air de la région du Kamouraska.

352.12.12

CLUB OPTIMISTE DE SAINT-PACÔME – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Pacôme tient du 26 janvier au 3 février 2013 la vingt-septième (27^e) édition du Carnaval des Neiges;

ATTENDU QUE cette activité de financement est destinée à aider les jeunes de notre communauté par différents programmes;

ATTENDU QUE le Club Optimiste sollicite notre appui à cet événement en tant que donateur;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le Club Optimiste de Saint-Pacôme dans la vingt-septième (27^e) édition du Carnaval des Neiges ainsi que pour les autres activités de 2013 pour un montant de cinq cents dollars (500,00 \$).

353.12.12

LA FABRIQUE – CONTRIBUTION AU FEUILLET PAROISSIAL

ATTENDU QUE le comité du Feuilleton paroissial est à planifier le feuilleton de 2013 pour les municipalités de Saint-Gabriel, Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE notre contribution permet au comité du Feuillet paroissial d'offrir aux paroissiens un feuillet fort apprécié par son unité et la présentation des informations reliées à la vie communautaire des paroisses;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer pour un montant de deux cents dollars (200,00 \$) pour la réalisation du Feuillet paroissial pour l'année 2013.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

354.12.12

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h24.

Sylvain Dubé
Maire suppléant

Frédéric Lee
Directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

332.12.12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2012 soit accepté tel que présenté.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

333.12.12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
6 NOVEMBRE 2012**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2012 soit adopté tel que présenté.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

334.12.12

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES
ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

INCOMPRESSIBLES FACTURES ADDITIONNELLES ET COMPTES À PAYER Réunion régulière – 4 décembre 2012			
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	MONTANTS	
Élus	Allocations novembre 2012	2 275.43 \$	
Frédéric Lee	Salaires sem. du 28-10-2012 au 24-11-2012	2 757.30 \$	
Employés municipaux	Salaires sem. du 28-10-2012 au 24-11-2012	15 884.86 \$	
REER employeur	Salaires sem. du 28-10-2012 au 24-11-2012	562.15 \$	
REER employés	Salaires sem. du 28-10-2012 au 24-11-2012	562.15 \$	
	Total:	22 041.89 \$	
FOURNISSEURS	INCOMPRESSIBLES	No. Chèque	MONTANTS
Petite Caisse	Frais de poste	5181	329.89 \$
Marie Duval	Remb. Taxes	5115	15.00 \$
Com. Dévelop. St-Denis	Don	5180	60.00 \$
École musique 3 maisons	Don	5179	40.00 \$
Ruralys	Don	5178	70.00 \$
Bén. Centre D'Anjou	Don	5177	50.00 \$
Fin. Banque Nationale	Intérêts Industriel	5176	5 829.55 \$
Donald Boulet	Formes parc intergénéré.	5173	150.00 \$
BPR	Tests Pruchière	5174	3 685.58 \$
Trans. Vrac St-Denis	Pruchière	5168	32 916.57 \$
Régie inter-mun. incendie.	Quote Part	5166	6 917.36 \$
Claudette Alexandre	Remb. Taxes	5114	372.89 \$
Accès D			
Hydro-Québec	Parc	32510-58569	245.04 \$
Hydro-Québec	P1-P2	32510-31430	334.26 \$
Hydro-Québec	Lumi'ère de rue	31109-89913	1 428.61 \$
Hydro-Québec	Chalet	32510-92699	164.73 \$
Hydro-Québec	Baseball	32509-49853	32.14 \$
Hydro-Québec	Garage	31109-94314	200.93 \$
Hydro-Québec	Réservoir D'Anjou	31109-41239	797.16 \$
Hydro-Québec	PP5	32509-39853	96.39 \$
Hydro-Québec	PP4	32509-49363	96.39 \$
Hydro-Québec	PP2	32509-43547	244.46 \$
Hydro-Québec	Bibliothèque	32510-63344	314.72 \$
Hydro-Québec	P3-P4	32510-14317	1 092.08 \$
Hydro-Québec	Étangs	32510-79508	2 651.87 \$
Hydro-Québec	PP3	32510-18292	96.39 \$
Hydro-Québec	PP1	32510-47243	328.24 \$
Bell	Chalet	32509-81206	132.77 \$
Bell	Télémetrie	32509-21030	83.61 \$
Bell	Télémetrie	32509-62431	83.61 \$
Bell	Internet	31109-39934	30.99 \$
Bell	Télémetrie	32509-59873	83.61 \$
Bell	Bureau	32509-16651	280.26 \$
CSST	Frais mensuels	31908-94942	764.26 \$
Revenu Canada	Remises fédérales	31908-55264	3 259.16 \$
Revenu Québec	Remises provinciales	31908-94942	7 152.09 \$
Cartes de crédit			
Bureau en gros	Machine à plastifier	Élus	518.89 \$

Dép. Econo prix	Essence gala Fleurons	Élus	56.01 \$
Equip. Yves Landry	Pieces station	Élus	848.07 \$
Postes Canada	Publipostage	Direction	129.24 \$
Total chèques, Accès D et cartes de crédit :			71 982.82 \$
TOTAL SALAIRES			22 041.89 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ			71 982.82 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ			74 791.80 \$
GRAND TOTAL :			168 816.51 \$

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 4 décembre 2012 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,
Directeur général

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédérick Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

335.12.12

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Carmelle Fortin soit nommée maire suppléante pour les mois de décembre 2012, janvier et février 2013 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

336.12.12

ACCEPTATION DE SOUMISSION – TRANSPORT ET COLLECTE DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 2013 À 2016

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues au bureau municipal à la date et avant l'heure demandée;

2013 à 2016	Campor Environnement inc.	Camionnage Alain Benoît	Sani Lang
2013	171,03 \$	171,31 \$	202,36 \$
2014	175,34 \$	176,49 \$	204,66 \$
2015	179,62 \$	181,84 \$	206,96 \$
2016	186,15 \$	186,84 \$	210,40 \$
Total	712,14 \$	716,48 \$	824,38 \$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Camionnage Alain Benoit pour la vidange des boues de fosses septiques et d'autoriser le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee, à signer le contrat couvrant la période de 2013 à 2016.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

337.12.12

ACCEPTATION DE SOUMISSION – SERVICES D'INGÉNIEURS – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE GARNEAU

ATTENDU QUE lors de la tenue d'une séance régulière du conseil municipal le 3 juillet 2012, le règlement numéro 269 portant sur le prolongement des services d'aqueduc et d'égout rue Garneau, a été adopté;

ATTENDU QUE le MAMROT a approuvé le règlement numéro 269 le 17 septembre 2012;

ATTENDU QUE les appels d'offres sous invitation ont été envoyés aux firmes Genivar de Rivière-du-Loup, Roche de Montmagny et BPR de Rimouski;

ATTENDU QU'UN comité composé de trois membres a effectué l'analyse des soumissions en fonction de critères établis dans l'appel d'offres et que les soumissionnaires éventuels étaient au courant desdits critères;

ATTENDU QUE les résultats de l'analyse se résument comme suit, et que la firme ayant le plus haut pointage est recommandée par le comité de sélection :

FIRMES	ÉVALUATION	PRIX	POINTAGE
Genivar inc.	83.67	44 840,25 \$	29.81
Roche Ltée	Non conforme		
BPR – Infrastructure inc.	84.67	30 429,58 \$	44.26

M. Nicholas Ouellet et M. Robert Bérubé étant en désaccord, demandent le vote.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à la majorité des membres présents d'accepter la soumission de la firme BPR – Infrastructure inc. au prix de trente mille quatre cent vingt-neuf dollars et cinquante-huit cents (30 429,58 \$) avant taxes pour l'élaboration des plans pour le projet de développement de la rue Garneau.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

338.12.12

**AUTORISATION DE PAIEMENT – TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS –
DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #2, 3 ET 4 – PROJET DE PROLONGEMENT DES
SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT RUE DE LA PRUCHIÈRE**

ATTENDU QUE des dépassements de coût sont prévus dans le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue de la Pruchière;

ATTENDU QUE les décomptes progressifs numéro 2, 3 et 4 ont été reçus;

Le vote est demandé par Nicholas Ouellet et Robert Bérubé étant en désaccord avec le paiement de ces décomptes progressifs.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à la majorité des membres présents d'autoriser le paiement des décomptes progressifs numéro 2 au montant de quarante-huit mille six cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-quatorze cents (48 642,94 \$) taxes incluses et le numéro 3 au montant de soixante et onze mille cent quarante-quatre dollars et cinq cents (71 144,05 \$) taxes incluses. Le numéro 4 au montant de quatre-vingt-quatre mille quatre-vingt-quatorze dollars et vingt-huit cents (84 094,28 \$) taxes incluses sera payé ultérieurement.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

339.12.12

**OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT RÈGLEMENT NUMÉRO 264 –
PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET ÉGOUT RUE
MEUNIER**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit temporaire au montant de cent soixante mille dollars (160 000,00 \$) relativement au règlement numéro 264 – Prolongement des services d'aqueduc et égout rue Meunier

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédérick Lee, directeur général

COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

340.12.12

**OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT RÈGLEMENT NUMÉRO 265 –
PROLONGEMENT DES RUES OUELLET ET PAQUET**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee à procéder à l'ouverture d'une marge de crédit temporaire au montant de cinquante-cinq mille dollars (55 000,00 \$) relativement au règlement numéro 265 – Prolongement des rues Ouellet et Paquet.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédérick Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

341.12.12

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA
OUEST

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Sylvain Dubé soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska Ouest pour l'année 2013.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

342.12.12

**NOMINATIN D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-
OUEST**

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Robert Bérubé soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Régie intermunicipale des Matières résiduelles du Kamouraska-Ouest pour l'année 2013.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

343.12.12

PROJET D'IMPLANTATION DE LA VISIOCONFÉRENCE DANS LES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE la démarche du projet d'implantation de la visioconférence dans les municipalités du Bas-Saint-Laurent est toujours en cours et qu'elle est maintenant dans les mains du Ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont aucun frais à payer pour l'acquisition, l'installation et le calibrage;

ATTENDU QUE les municipalités devront par la suite défrayer les frais d'entretien, d'utilisation et de mise à jour de logiciels;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est intéressée à s'intégrer au projet ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent dans ses démarches afin de rendre possible ce projet avant-gardiste.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

344.12.12

CORRECTION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 300.11.12 – ADOPTION DU BUDGET 2013 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST

ATTENDU QUE lors de la transmission des données du tonnage 2011 par les municipalités, une erreur de calcul s'est glissée;

ATTENDU QUE ces données servent au calcul des quotes-parts pour l'année 2013;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter la répartition des quotes-parts de la façon suivante :

Municipalité	Population 2012	RFU 2012	Tonnage 2011	Répartition 33 1/3 % RFU 33 1/3 % population 33 1/3 % Tonnage	Contribution 2013
Ste-Anne	1 766	115 436 200 \$	704,93	28,5096%	88 226 \$
St-Onésime	558	37 146 926 \$	253,99	9,4520%	29 250 \$
St-Gabriel	760	32 940 486 \$	297,62	10,7914%	33 395 \$
St-Pacôme	1 643	94 999 901 \$	819,39	27,5091%	85 130 \$
Riv.-Ouelle	1 117	116 128 715 \$	613,9	23,7379%	73 460 \$
Totaux	5 844	3 96 652 228 \$	2 689,83	100,0000%	309 461 \$

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

345.12.12

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 – OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE SAINT-PACÔME**

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport budgétaire 2013 de l'Office municipal d'habitation tel que présenté ci-dessous :

REVENUS	53 100 \$
DÉPENSES	
Administration	11 933 \$
Conciergerie et entretien	11 601 \$
Énergie, taxes, assurances et sinistres	25 508 \$
Remplacement, améliorations et modernisations	5 000 \$
Financement	44 068 \$
Services à la clientèle	3 554 \$
TOTAL DES DÉPENSES	101 664 \$
DÉFICIT	(48 564 \$)
Partage du déficit	
SHQ : 90%	43 708 \$
Municipalité : 10%	4 856 \$

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

346.12.12

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2013

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE la présente résolution n'entre pas à l'encontre du règlement numéro 114 de la Municipalité de Saint-Pacôme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront les mardis et débiteront à 20 heures :

Le mardi 8 janvier	le mardi 2 juillet
Le mardi 5 février	le mardi 6 août
Le mardi 5 mars	le mardi 3 septembre
Le mardi 2 avril	le mardi 1 ^{er} octobre
Le mardi 7 mai	le mardi 12 novembre
Le mardi 4 juin	le mardi 3 décembre

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédérick Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

347.12.12

**FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE MME MARIJO COUTURIER
DUBÉ, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QUE Mme Marijo Couturier Dubé occupe le poste d'agente de développement à la Municipalité de Saint-Pacôme depuis le 10 septembre 2012;

ATTENDU QUE Mme Marijo Couturier Dubé, agente de développement a su répondre aux attentes des membres du conseil municipal dans son travail;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la permanence à Mme Marijo Couturier Dubé au poste d'agente de développement pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

348.12.12

DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME LOUISE CHAMBERLAND

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Louise Chamberland a reçu par legs la propriété sise au 290, boulevard Bégin le 30 novembre 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Louise Chamberland au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 290, boulevard Bégin.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

349.12.12

REPLACEMENT D'UNE POMPE DE SURPRESSION POUR P1 ET P2

ATTENDU QU'une pompe de surpression pour P1 et P2 démontre très clairement qu'elle est sur le point de cesser de fonctionner;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à Gaétan Bolduc & Ass. Inc. et Allen Entrepreneur Général inc.;

ATTENDU QUE deux (2) solutions s'offrent à nous dans ce dossier, soit remplacer une partie de la pompe avec Gaétan Bolduc & Ass. Inc. au coût de trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars (3 195,00 \$), soit remplacer complètement la pompe avec Allen Entrepreneur Général inc. au montant de cinq mille deux cent trente-cinq dollars (5 235,00 \$) ou avec CP Tech au montant de cinq mille quatre cent trois dollars et quatre-vingt-trois cents (5 403.83 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Allen Entrepreneur Général inc. au montant de cinq mille deux cent trente-cinq (5 235,00 \$) pour le remplacement de la pompe de surpression pour P1 et P2.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201__

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

350.12.12

**MODIFICATIONS SUR L'ASSURANCE-EMPLOI – DEMANDE AU
GOUVERNEMENT CANADIEN D'ABROGER LES DISPOSITIONS
LÉGISLATIVES**

ATTENDU QUE les projets pilotes prévus à l'article 109 de la Loi sur l'assurance-emploi ont été abolis de façon unilatérale;

ATTENDU QUE ces projets pilotes ont été mis en place dans un contexte où les acteurs socio-économiques de tous horizons oeuvraient sur la composition de notre économie dans le but de diminuer les effets du chômage saisonnier;

ATTENDU QUE malgré toutes ces interventions, le taux d'emploi saisonnier est demeuré inchangé au Bas-Saint-Laurent depuis le début des années 2000 (10%);

ATTENDU QU'en plus de la fin de ces projets pilotes les modifications à la Loi sur l'assurance-emploi toucheront de plein fouet les travailleurs saisonniers;

ATTENDU QUE la classification des chômeurs en trois catégories crée la catégorie des prestataires dits « fréquents » faisant en sorte que tous ceux qui ont touché plus de 60 semaines de prestation au cours des cinq dernières années en feront partie;

ATTENDU QUE ceux-ci devront dès leur septième semaine de prestation accepter tout travail dans un rayon d'une heure de leur résidence, et ce, à un salaire pouvant être réduit de 70% de leur salaire précédent, sans tenir compte de leur formation et de leurs compétences;

ATTENDU QUE cette mesure entrainera un exode des travailleurs des municipalités de notre région;

ATTENDU QUE les travailleurs saisonniers forcés d'accepter un emploi ne seront plus disponibles pour reprendre un emploi saisonnier, ce qui aura pour impact de créer une pénurie de main-d'œuvre pour des industries saisonnières vitales telles que les pêcheries, l'acériculture, l'agriculture, la foresterie, la sylviculture, la construction et le tourisme;

ATTENDU QUE l'abolition des conseils arbitraux, des juges arbitres et des mécanismes d'appel limitera les contestations possibles et l'accessibilité à la justice;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme fasse parvenir sans délai la présente à Mme Diane Finley, Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences ainsi qu'une copie conforme à la Coalition de l'Assurance Chômage du Bas-Saint-Laurent et de faire appel au gouvernement fédéral afin :

QU'il remette sur pied les projets pilotes de bonification de la loi sur l'assurance-emploi;

QU'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui menace notre économie, nos entreprises, nos travailleurs et nos municipalités;

QUE cesse immédiatement toute forme d'acharnement fait aux chômeurs saisonniers concernant la demande de recherche abusive d'emploi.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

351.12.12

ESCADRON 761 DES CADETS DE L'AIR – DEMANDE DE DON

ATTENDU QU'il y a déjà 45 ans que l'escadron 761 des cadets de l'air accueille un groupe de jeunes de 12 à 18 ans;

ATTENDU QUE ces jeunes cadets et cadettes pratiquent les activités suivantes : musique, sports d'équipe, tir à la carabine à air comprimé, survie pour équipage de vol, orientation en forêt, exercice militaire, vol à voile, vol motorisé, vol en hélicoptère, art oratoire, camps d'été et emplois d'été, sorties éducatives et sorties sportives;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de trente-cinq dollars (35,00 \$) à l'Escadron 761 des cadets de l'air de la région du Kamouraska.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

352.12.12

CLUB OPTIMISTE DE SAINT-PACÔME – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Pacôme tient du 26 janvier au 3 février 2013 la vingt-septième (27^e) édition du Carnaval des Neiges;

ATTENDU QUE cette activité de financement est destinée à aider les jeunes de notre communauté par différents programmes;

ATTENDU QUE le Club Optimiste sollicite notre appui à cet événement en tant que donateur;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le Club Optimiste de Saint-Pacôme dans la vingt-septième (27^e) édition du Carnaval des Neiges ainsi que pour les autres activités de 2013 pour un montant de cinq cents dollars (500,00 \$).

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

353.12.12

LA FABRIQUE – CONTRIBUTION AU FEUILLET PAROISSIAL

ATTENDU QUE le comité du Feuillet paroissial est à planifier le feuillet de 2013 pour les municipalités de Saint-Gabriel, Rivière-Ouelle et Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE notre contribution permet au comité du Feuillet paroissial d'offrir aux paroissiens un feuillet fort apprécié par son unité et la présentation des informations reliées à la vie communautaire des paroisses;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer pour un montant de deux cents dollars (200,00 \$) pour la réalisation du Feuillet paroissial pour l'année 2013.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général

COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2012 à laquelle étaient présents, M. le Maire suppléant Sylvain Dubé, Madame la conseillère Carmelle Fortin, Messieurs les conseillers, Daniel Jean, Jean Santerre, Nicholas Ouellet et Robert Bérubé.

354.12.12

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h24.

Sylvain Dubé, maire suppléant

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Frédéric Lee, directeur général